



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 décembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution [1612 \(2005\)](#), qui rend compte des activités menées par le Groupe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Le rapport, qui a été approuvé par le Groupe de travail, est soumis en application de la note du Président du Conseil de sécurité en date du 29 mars 1995 ([S/1995/234](#)).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité
sur le sort des enfants en temps de conflit armé
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (3 janvier 2020).



Rapport du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

I. Introduction

1. Le présent rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
2. Durant la période considérée, le Bureau du Groupe de travail était composé de Marc Pecsteen de Buytsverve (Belgique), Président, et du représentant de la Côte d'Ivoire, Vice-Président.

II. Contexte

3. Le 26 juillet 2005, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [1612 \(2005\)](#) sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Au paragraphe 8 de ladite résolution, il a décidé de créer un groupe de travail qui serait chargé d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé, les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visant à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants en violation des obligations internationales, et toutes autres informations qui lui seraient communiquées. Il a décidé également de charger le groupe de travail de :

a) lui recommander des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations touchant le mandat d'une opération de maintien de la paix ou intéressant les parties à un conflit ;

b) demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre, chacun selon son mandat, des mesures propres à faciliter l'application de la résolution.

4. Le 2 mai 2006, le Groupe de travail a adopté son mandat, qui a ensuite été publié comme document du Conseil de sécurité sous la cote [S/AC.51/2007/1](#). Le 8 septembre de la même année, il a adopté une liste de possibilités d'action (modalités de travail), publiée sous la cote [S/AC.51/2007/2](#).

5. En application de la résolution [1612 \(2005\)](#), la présidence du Groupe de travail présente au Conseil, depuis 2006, des rapports périodiques sur les faits nouveaux intéressant les activités du Groupe de travail.

6. Le 9 juillet 2018, le Conseil a adopté la résolution [2427 \(2018\)](#), dans laquelle il a donné des orientations générales pour la prise en compte de la protection, des droits, du bien-être et de l'autonomisation des enfants à tous les stades du cycle des conflits et a mis l'accent sur l'importance que revêtait l'action en faveur des enfants touchés par les conflits armés pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Dans la même résolution, le Conseil a accueilli avec intérêt l'initiative prise par le Secrétaire général de répertorier des conseils pratiques sur l'intégration de la protection de l'enfance dans les processus de paix.

III. Résumé des activités du Groupe de travail

7. Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a tenu 12 séances, les 14 janvier, 8 février, 15 mars, 21 mai, 14 juin, 9, 30 et 31 juillet, 16 septembre, 14 octobre et 8 et 15 novembre. Il s'est réuni 27 fois dans le cadre de consultations et a en outre mené une partie de ses travaux par correspondance et dans le cadre de réunions informelles.

8. À sa 77^e séance, tenue le 14 janvier, le Groupe de travail a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé en République arabe

syrienne (S/2018/969), portant sur la période allant du 16 novembre 2013 au 30 juin 2018. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport et en a dégagé les principales conclusions, à la suite de quoi le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait part des vues de son gouvernement sur le rapport. En outre, un représentant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général portant sur la période de juillet à septembre 2018.

9. À sa 78^e séance, tenue le 8 février, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé en République démocratique du Congo, que les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour la République démocratique du Congo ont présenté par visioconférence.

10. À la 79^e séance, tenue le 15 mars, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période d'octobre à décembre 2018.

11. À sa 80^e séance, tenue le 21 mai, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé au Mali, que les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour le Mali ont présenté par visioconférence.

12. À sa 81^e séance, le 14 juin, le Groupe de travail a examiné le deuxième rapport du Secrétaire général sur les enfants et le conflit armé au Yémen (S/2019/453), portant sur la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2018. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le rapport, à la suite de quoi le Représentant permanent adjoint du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait part des vues de son gouvernement sur le rapport. En outre, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période de janvier à mars 2019.

13. À sa 82^e séance, tenue le 9 juillet, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République arabe syrienne.

14. À sa 83^e séance, tenue le 30 juillet, le Groupe de travail a adopté des conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Myanmar.

15. À sa 84^e séance, tenue le 31 juillet, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé au Nigéria, que les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour le Nigéria ont présenté par visioconférence.

16. À la 85^e séance, tenue le 16 septembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants dans le conflit armé en Afghanistan (S/2019/727), portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. La Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration. Par ailleurs, un représentant de l'UNICEF a présenté la note horizontale globale du Secrétaire général pour la période d'avril à juin 2019.

17. À sa 86^e séance, tenue le 14 octobre, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé au Soudan, que les coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour le Soudan ont présenté par visioconférence.

18. À la 87^e séance, tenue le 8 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé en République centrafricaine (S/2019/852), portant sur la période allant de janvier 2016 à juin 2019. La Représentante permanente de la République centrafricaine auprès de l'Organisation des Nations Unies a également fait une déclaration.

19. À sa 88^e séance, tenue le 15 novembre, le Groupe de travail a entendu un exposé sur la situation des enfants dans le contexte du conflit armé aux Philippines, que les

coprésidents de l'équipe spéciale de surveillance et d'information pour les Philippines ont présenté par visioconférence.

20. Comme suite à l'adoption des conclusions susmentionnées, le Groupe de travail a également publié deux déclarations publiques comme communiqués de presse du Conseil de sécurité. Il a adressé des messages, dans la déclaration du 9 juillet 2019, à toutes les parties au conflit armé en République arabe syrienne qui étaient mentionnées dans le rapport du Secrétaire général et aux responsables locaux et religieux en République arabe syrienne et, dans la déclaration du 30 juillet 2019, à toutes les parties au conflit armé au Myanmar qui étaient décrites dans le rapport du Secrétaire général, au Gouvernement du Myanmar, aux groupes armés et aux responsables locaux et religieux au Myanmar.

21. En 2019, compte tenu des conclusions qu'il a adoptées, le Groupe de travail a adressé 34 communications à 25 États Membres et à d'autres parties prenantes.

22. Le 20 novembre 2019, le Groupe de travail a tenu, à la Mission permanente de la Belgique, une réunion informelle avec des conseillers pour la protection de l'enfance de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

23. Du 8 au 11 décembre 2019, le Groupe de travail s'est rendu au Mali. La délégation était composée de représentants de 11 membres du Conseil de sécurité : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique (Président du Groupe de travail), Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Koweït, Pologne, République dominicaine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les objectifs de la visite étaient les suivants : a) observer la suite donnée aux conclusions sur les enfants et le conflit armé au Mali adoptées par le Groupe de travail en mai 2018 ; b) se concerter avec le Gouvernement au sujet des difficultés rencontrées et des moyens de faire avancer l'action menée au Mali en faveur des enfants touchés par le conflit armé (réforme législative, détention d'enfants, responsabilité, etc.) ; c) évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action signé par la Coordination des mouvements de l'Azawad en mars 2017 ; d) évaluer les progrès réalisés pour ce qui est de la mobilisation d'autres groupes armés ; e) mieux comprendre les problèmes auxquels se heurtent les enfants touchés par le conflit armé au Mali et les possibilités qui s'offrent à eux afin que le Groupe de travail puisse prendre les mesures voulues. La délégation s'est rendue à Bamako et à Mopti, où elle s'est entretenue avec de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement, des membres du Parlement, l'Équipe spéciale pour la question du sort des enfants en temps de conflit armé, des membres du Haut Conseil islamique, des représentants d'organisations non gouvernementales locales et internationales œuvrant dans le domaine de la protection des enfants, un représentant du Groupe de cinq pays du Sahel et des représentants de groupes armés et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés. Le Groupe de travail s'est également entretenu avec des personnes déplacées à Mopti.